

## Fiche 2 – PROCEDURE ALTERNANCE



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

Description :

- 1 – S'adresse à des jeunes sous obligation scolaire (possibilité jusque 25 ans)
- 2 – Formation pratique en milieu de travail et théorique en CEFA
- 3 – Prime de 1240 € max. pour l'employeur et pour le CEFA

Les avis sont rendu en tenant compte :

- 1 – Des besoins du marché de l'emploi et de leur évolution dans le temps
- 2 – De la mobilité géographique des individus
- 3 – Des passerelles entre la formation acquise et d'autres formations qualifiantes

